

Réseau rennais
Lutte contre les violences faites aux femmes
14 novembre 2019

Synthèse des échanges

Étaient présent.es :

- ✓ **Carine BEDFERT**, Responsable du CCAS antenne Blosne
- ✓ **Christine BILLARD**, Responsable Brigade de Protection de la Famille, Sûreté Départementale, DDSP 35
- ✓ **Anne-Claire BOUSCAL**, Directrice du Planning Familial 35
- ✓ **Elise CHENAVAL**, Cheffe Service Prévention violences conjugales et intrafamiliales, ASFAD
- ✓ **Stéphanie CHEVALIER**, Chargée de mission, Direction Habitat Social, Ville de Rennes
- ✓ **Pauline CIEUTAT**, Stagiaire SPDM, Ville de Rennes
- ✓ **Solen DEGABRIEL**, Directrice, CIDFF 35
- ✓ **Anne-Sophie DELAUNAY**, Conseillère sociale, Espacil
- ✓ **Marie DONNARD-LASNE**, Mission Promotion Santé Territoire, Ville de Rennes
- ✓ **Sylvie FROGERAIS**, Responsable Pôle Social, Neotoa
- ✓ **Géraldine GUILPAIN**, Chargée de mission SPDM, Ville de Rennes.
- ✓ **Marine HAINRY**, Écoute sociale, SIAO 35
- ✓ **Jean-Philippe HARLICOT**, Service Gynécologie-Obstétrique, CHU Rennes
- ✓ **Louise JACQUOT-THIERRY**, Service Gynécologie et Service Médecine Légale, CHU Rennes
- ✓ **Gwenaëlle KÉROULLÉ**, Conseil de l'Ordre des sages-femmes
- ✓ **Yves LAURENT**, Agence de Rennes Département d'Ille et Vilaine
- ✓ **Laurent LECOUVREUR**, Chef de service, AIS 35
- ✓ **Sophie LEROI**, Coordinatrice du Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine
- ✓ **Geneviève LETOURNEUX**, Adjointe à la maire de Rennes chargée de l'égalité femmes-hommes
- ✓ **Sonia MAGALHAES**, déléguée départementale Droits des femmes et égalité femmes-hommes, Préfecture
- ✓ **Anne-Laure MAISONGRANDE**, Cadre social SIAO 35
- ✓ **Élisabeth MALAURIE**, Mission Egalité Rennes Métropole
- ✓ **Nolwenn MARTIN**, Département d'Ille et Vilaine
- ✓ **Sophie PELOIS**, Assistante socio-éducative, CHU Rennes
- ✓ **Véronique PELTIER-CHEVILLARD**, Chargée de mission parcours patient responsable action sociale, CHU Rennes
- ✓ **Elina PINIER**, Chargée de gestion administrative, Direction Habitat Social, Ville de Rennes
- ✓ **Irma POULARD**, APRAS
- ✓ **Sophie RANDUINEAU**, Directrice du SIAO 35
- ✓ **Pauline SALAÜN**, Chargée de mission égalité femmes-hommes, Département d'Ille-et-Vilaine
- ✓ **Muriel SERRE**, Responsable Direction Habitat Social, Ville de Rennes
- ✓ **Valentine VAN GOETHEM**, Médecin légiste, CHU Rennes

Excusé.es : **Philippe Astruc**, Procureur de la République ; **Anne-Sophie Bizette**, Co-présidente du Groupe de Défense des victimes, Ordre des avocats ; **Camille Busson**, DATTP Vie nocturne, Ville de Rennes ; **Magalie Carcel**, Service Social en faveur des élèves, Education Nationale ; **Sylvie Georges**, Bureau d'aide aux victimes Hôtel de Police, DDSP 35 ; **Samira Gharrafi**, UAIR ; **Marie Guyomard**, Intervenante Sociale en Commissariat, ASFAD ; **Fanny Jordens**, psychologue au commissariat, DDSP 35 ; **Emilie Taloudec**, Chargée de Mission Direction Ressources humaines, Ville de Rennes.

1. Schéma départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

Les procureurs de Saint-Malo et de Rennes ont lancé depuis juillet 2019 un travail d'état des lieux et de mobilisation des professionnels dans l'optique d'un schéma départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.

Quatre axes de travail ont été déterminés et ont fait l'objet de groupes de travail pilotés par différentes institutions :

- ✓ Prévention des violences (Préfecture – DDDFE) ;
- ✓ Prise en charge des victimes (Parquet) ;
- ✓ Prise en charge des enfants co-victimes (CHU) ;
- ✓ Prise en charge des auteurs (SPIP).

Une réunion de restitution des groupes de travail se tient le 19 novembre ([voir document de restitution en pièce jointe](#)). La proposition d'un schéma regroupant les engagements institutionnels devrait se faire en début d'année 2020.

⇒ Pour que le réseau rennais travaille en cohérence avec les politiques publiques qui seront déployées, il est proposé de repousser l'écriture du **Contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles**. Après la signature du schéma départemental, nous proposerons un temps collectif pour réfléchir à une déclinaison locale tenant compte des priorités de notre territoire qui sera inscrite dans ce contrat local.

2. Présentation de la programmation du 25 novembre

Le programme, qui sera envoyé par mail aux membres du réseau, est présenté par Elisabeth Malaurie de la Mission Égalité de Rennes Métropole.

3. Présentation des dispositifs de mise à l'abri

➤ [Protocole départemental – SIAO 35](#)

Le SIAO a trois missions principales :

- ✓ Orientation vers les places d'hébergement de l'État dont les dispositifs hôtelier
- ✓ Coordination de la veille sociale
- ✓ Observation locale

Concernant les misés à l'abri de femmes victimes de violences, il existe aujourd'hui pour le département 31 places d'hébergement dédiées (contre 17 début 2019), au sein de l'ASFAD.

Face à la forte demande, et au nombre de places dédiées limitées, la DDCSPP a mis en place la possibilité de nuitées à l'hôtel. Cette mise à l'abri se fait pour deux semaines renouvelables après enquête sociale. Cette solution d'hébergement concerne à l'heure actuelle 62 personnes (31 femmes, 31 enfants), qui se rajoute aux personnes occupant les places dédiées qui sont toutes occupées. Le temps moyen de mise à l'abri est d'un mois, mais cela varie en réalité de quelques jours, à plusieurs mois.

Un système de bons taxis, financés par la Préfecture, a été mis en place pour permettre aux femmes de rejoindre les lieux d'hébergement gratuitement.

La grande difficulté des nuitées hôtelières est l'isolement dans lequel se retrouvaient les femmes une fois hébergées. Aussi, une expérimentation est en cours pour répondre à cette

difficulté. Les équipes du SIAO vont à la rencontre de femmes hébergées pour un premier accompagnement social, que ce soit dans l'ouverture d'aides sociales ou dans l'orientation vers des professionnels spécialisés.

Pour faire une demande de places en urgence, le mieux est d'appeler la plate-forme départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, joignables 24h/24 et 7j/7. Un écoutant de l'ASFAD y est chargé de l'orientation vers les places disponibles. Le 115 réorientera les personnes en cas d'appel vers la plate-forme.

Numéro de la plate-forme : 02. 99.54.44.88

Les places de mise à l'abri ne sont disponibles qu'en cas de danger grave et imminent. Les places ne sont pas suffisantes pour répondre aux autres besoins, même si cela est parfois difficile à comprendre.

Une place d'hébergement pour les auteurs doit ouvrir début 2020. Cette place est portée par AIS 35.

➤ Présentation de l'ASFAD et du CHRS

Cf. document PDF de présentation

Les délais de sortie du dispositif vers le droit commun a tendance à augmenter avec la saturation des dispositifs de relogement. La difficulté est d'autant plus forte pour les personnes sans titres qui n'ont pas accès au dispositif de logement social.

Lors des appels à la plate-forme, l'écoutant, qui est un travailleur social évalue avec la personne ses besoins et oriente en fonction.

3. Ateliers

➤ Observation du phénomène

Certains chiffres, comme ceux de la Police Nationale, sont déjà à disposition de l'APRAS qui sait les analyser dans le cadre de l'Observatoire Rennais de la Délinquance. D'autres, au sein des associations et structures d'accompagnement et de nos différentes institutions existent. Il faut regarder ce qui est pertinent pour mieux aborder le phénomène et ses évolutions.

Pistes proposées :

- ✓ les certificats médicaux délivrés par la médecine légale au CHU ;
- ✓ travailler à des critères communs de vulnérabilité ;
- ✓ question de l'échelle territoriale, municipale ou métropolitaine ;
- ✓ l'association de victimes elles-mêmes pour mieux répondre aux besoins.

➤ Création d'un guide ressources

Le SAFED est très identifié par les professionnel.les comme référence sur les violences mais il fait peur aux femmes concernées du fait de la proximité avec l'aide sociale à l'enfance.

La question de la formation est soulevée :

- ✓ Il pourrait être intéressant de proposer un catalogue de formation à développer pour des publics pluridisciplinaires ou spécifiques
- ✓ Un grand besoin est identifié sur les procédures judiciaires. Un temps pourrait être organisé sur ce sujet au moment de la présentation officielle du guide qui sera élaboré par le réseau.

De manière générale, des formations communes pour le réseau seraient bienvenues (procédures judiciaires, repérage des violences, prise en charge...)

Information par le Département de l'existence des kits de formation de la MIPROF :
<https://stop-violences-femmes.gouv.fr/telecharger-les-outils-de.html>

Un lieu de partage des ressources serait bienvenu pour les participant.es au réseau.

Pistes pour un guide : déployer le flyer carré de la DDCSPP dans toutes les salles d'attente (professionnel.les de santé, travailleurs sociaux, justice...) + des affiches.

Le guide sera destiné aux professionnel.les, inspiré de celui de Saint-Malo.

➤ Prévention des violences

Une prévention primaire efficace nécessiterait une approche dans le temps au sein des écoles, et même dès la crèche. La difficulté tient au manque de financement pour des interventions spécifiques. Des contenus avec une appréhension facile des professionnels qui peuvent potentiellement intervenir auprès des jeunes pourraient être travaillés.

Globalement, le manque de formation des professionnels est noté. Des propositions interinstitutionnelles pour pallier aux difficultés de financement pourraient se faire.

La dimension auteur ne doit pas être oubliée dans le travail de prévention : gestion des émotions, propositions de groupes d'échange ou autre.

La dimension culturelle concernant des publics spécifiques pourrait aussi être intéressante pour améliorer les prises en charges.